L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 8 AVRIL 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 8 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'encan St. Charles, rue St. Charles,—magasins et demeures de prix, dans le Deuxième et le Troisième District.

Par Macon, Ellison & Co., à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles—élégantes résidences rue de l'Esplanade, emplacement de commerce, lots et terrains, etc., etc.

Par D. E. Morphy & Son, aux Nos 108 et 110 de la rue des Magasins—champagne importé.

Grandes occasions.—Aujourd'hui, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, M. C. E. Girardey, encanteur, vendra nombre d'immeubles de choix dans le 1er, le 2d, le 3e et le 6e district. Parmi ces immeubles il y a des magasins, des résidences et des lots vacants. Tout cela doit être vendu positivement pour le compte de succession et autres intérêts.

La liste embrasse des propriétés de choix et les capitalistes qui cherchent des placements sûrs et avantageux ne pourraient trouver d'occasions plus favorables. Nous recommandons cette vente à l'attention de nos lecteurs.

Pour de plus amples informations, voyez les annonces et les plans à la vente.

☞ MM. Macon, Ellison & Co. vendront aujourd'hui à midi, à la Bourse d'encan St Charles, pour le compte de la succession d'Edward Barnett—

Cette élégante résidence en briques rue Esplanade No 50.

La jolie résidence en briques, en face de la précédente, Nos 53 et 55 rue Esplanade.

Un magasin de valeur au coin des rues Girod et Commerce.

Un lot de choix rue du Canal, et d'autres propriétés dans le 3e et le 6e district de cette ville. Voyez l'annonce.

Champagne Importé—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

SPECTACLES.

Samedi 8 Avril.

ACADÉMIE—A midi et le soir, Thou shalt not.
VARIÉTÉS—A midi et le soir, Henry Dunbar.

Un peu de lumière.

Le Congrès ayant réduit les allocations pour les dépenses de l'administration fédérale, celle-ci, au lieu de supprimer une foule d'emplois inutiles et de rayer de ses rôles les gens qui touchent des salaires sans rendre d'autres services que des services politiques, les *dead-heads*, ne trouve rien de mieux à faire que de supprimer le gaz et l'eau dans les douanes et dans les postes afin de provoquer des plaintes de la part du public. C'est là une tactique puérile et qui ne réussira pas à donner le change à l'opinion.

Le boss Packard s'est conformé avec empressement aux instructions qu'il a reçues et il a fait fermer tous les becs de gaz dans la Douane, laissant du même coup la justice fédérale et la poste dans la plus complète obscurité.

Si cela ne fait pas l'affaire du public qui a intérêt à ce que le service du soir à la poste ne soit pas supprimé, cela ne saurait mécontenter tous les gens intéressés à retarder et à obscurcir les investigations sur les rings de whiskey et de coton.

La poursuite dans ces affaires a fini par tourner à la farce et a laissé trop clairement voir qu'il avait été reçu des instructions de Washington prescrivant de faire avorter les procès.

Mais si les coupables et leurs complices ont réussi à mettre un bandeau à Themis et à faire la nuit à la Douane en supprimant le gaz, ils ne pourront empêcher la lumière de pénétrer dans la caverne en granit qui a été la scène de tant de mystérieuses opérations depuis qu'elle est occupée par les créatures de Grant.

Deux lignes des dépêches d'hier auront du faire pâlir le boss Packard et ses complices :

"La Douane de la Nouvelle-Orléans va être examinée ; toute la machine fédérale en Louisiane est en question."

Il ne s'agira plus de poursuites judiciaires qu'on pourra détourner ou faire échouer par la connivence ou la maladresse de commande d'un avocat de district ou par la complicité d'un juge. Une enquête congressionnelle, une fois ordonnée par la Chambre, ira jusqu'au bout avec la rigidité d'un engrenage qui broie tout ce qui lui tombe sous les dents.

A part la Douane de New York, où les fraudes ont atteint des proportions gigantesques, il n'est peut-être pas de Douane aux Etats-Unis qui puisse fournir plus de sujets à une enquête que celle de la Nouvelle-Orléans.

Sans parler des petites fraudes ordinaires qui sont de règle partout, il y a eu des rings importants dont les opérations seront faciles à suivre. Et à côté des rings qui opéraient avec la Douane, on trouvera les rings qui traitaient avec les officiers du revenu interne, les rings de whiskey, de tabac, &c., et enfin les rings pour la réclamation de coton et autres. Le ring des banqueroutes mériterait aussi certainement d'attirer l'attention de ceux qui seront chargés de l'investigation. Incidemment, l'enquête devra mettre en lumière les rôles joués par les agents de l'administration fédérale dans les événements politiques qui se sont passés en Louisiane depuis l'avènement de Grant.

La mine est riche en scandales. On pourra s'en faire une idée par le passage suivant du compte-rendu d'un discours prononcé à Hartford, Connecticut, il y a quelques jours par le sénateur des Etats-Unis Eaton :

Quand le ring de whiskey de la Nouvelle-Orléans aura été exposé, ceux de St-Louis et des autres villes de l'Ouest paraîtront insignifiants, car à la Nouvelle-Orléans les fraudes remontaient directement jusqu'à la Maison Blanche et au président Grant qui s'en connu tous les faits.

L'orateur a, de plus, prétendu que les hommes qui étaient alliés là pour découvrir les faits avaient été tués et que l'avocat-général était au courant des faits mais refusait de prendre aucune mesure pour punir les assassins. L'orateur sait que cela est vrai et il sait que l'avocat-général et le Président le savent aussi.

Les gens qui sont impliqués dans le ring du whiskey, étaient tellement anxieux d'étouffer l'affaire, qu'ils ont clairement donné à entendre, il y a environ deux mois, aux démocrates de la Chambre que si ceux-ci voulaient renoncer à ordonner une enquête à la Nouvelle-Orléans, ils s'engageaient à faire admettre un sénateur démocrate de la Louisiane au Sénat des Etats-Unis. La proposition n'a pas eu de suites, mais elle indique la gravité de l'affaire. Les noms des personnages compromis dans le ring du whiskey sont connus, ils paraîtront en temps et lieu.

Les comités de la Chambre travaillent, depuis deux mois, activement bien que secrètement, à préparer leurs matériaux, et nous pensons que lorsque l'enquête sera ordonnée, tout sera prêt pour clayer les accusations et rendre inutiles les précautions qu'ont dû prendre les coupables afin de détruire autant que possible les preuves.

La lumière va se faire enfin, nous l'espérons, sur les iniquités accomplies en Louisiane sous le couvert et la protection de l'administration fédérale. Il en sortira nécessairement quelque chose d'utile pour l'affranchissement politique de notre malheureux Etat.

PAUVRE GRANT!—Nous lisons dans une correspondance de Washington adressée au *Times* :

Le président Grant avait acheté, il y a deux ou trois ans, quinze mille pieds carrés de terrain à bâtir dans Rhode Island et Vermont avenues, près du rond-point de P street ; ce terrain avait été payé $22,315. M. Grant comptait y faire commencer cette année la construction d'une grande maison qu'il aurait occupée après le 4 mars 1877. Mais des événements récents l'ont évidemment dégoûté de la vie de Washington, et le terrain en question vient d'être vendu. M. Grant ira sans doute habiter la propriété qu'il possède près de Saint-Louis. Mme Grant est, de son côté, fort désireuse de quitter la société sans cœur de la métropole.

Grant comptait, sans doute, s'il n'était pas réélu, avoir un successeur de son choix, avec la protection duquel il eût pu continuer ses petites affaires, mais cette mandite Chambre démocrate, avec ses enquêtes, a saté le métier de la politique, et Grant se dispose à quitter Washington pour aller vivre en simple bourgeois.

Conséquence de la décision dans l'affaire Morris Ranger.

Un de nos très estimables lecteurs, étonné comme nous de la décision de la Cour de Circuit dans l'affaire Morris Ranger, nous demande si appel sera interjeté à la Cour Suprême des E. U. Nous l'ignorons, car il pourrait se faire qu'après réflexion le demandeur voulut en rester là. En effet, il y a un peu de tout dans la décision du juge Woods. Ce qu'on y voit de plus clair c'est l'inconstitutionnalité du bill des bons à prime, car cette décision le démolit dans sa partie principale.

Le juge Woods en décidant que si la ville ne paye pas les intérêts des bons de chemins de fer, et, par suite, l'intérêt des bons consolidés et des bons de waterworks, les porteurs de ces bons pourront s'adresser à sa cour et obtenir un mandamus pour forcer non seulement la ville à payer mais encore à lever une taxe pour cela, si les fonds manquent, frappe de nullité le bill des bons à prime qui non seulement limite la taxe à 1 1/2 pour cent, mais encore interdit à la ville de lever toute taxe d'intérêt non exclusivement destinée à payer les bons de loterie et les primes. Ainsi, de par le jugement de la Cour de Circuit, la loi de loterie municipale n'existe plus. Quand tout le monde aura bien compris cela, la conversion en sera nécessairement arrêtée dans sa marche, car si les bons véreux sont valides, les porteurs de ces bons auront plus de bénéfice à demander le payement régulier de leur intérêt que de l'attendre du sort à un taux réduit.

Mais cette affaire ne se terminera pas ainsi. Pour un intérêt ou pour un autre, elle sera portée à la Cour Suprême des Etats-Unis qui a déjà rendu, dans un cas absolument semblable, un arrêt tout à fait contraire à la décision du juge Woods. Nous ne croirons jamais que la Cour Suprême accepte des arguments fondés sur la bonne foi des uns et le sommeil des autres.

LES ÉLECTIONS DE BATON ROUGE. — Le *Baton Rouge Advocate* du 5 avril, nous apporte le résultat de l'élection de Baton Rouge.

Pour maire : Léon Jastremski démocrate 638, Henry Schorten, républicain blanc 293, majorité pour Jastremski 345.

Administrateur des améliorations et du commerce : Edward Jolly, dém., 623, Jno. F. Farlow, rép., 300, majorité pour Jolly 323.

MM. Chambers et Wm. G. Randolph démocrates ont été élus conseillers chacun dans leur ward.

L'*Advocate* confirme le fait qu'un grand nombre d'électeurs de couleur ont voté pour les démocrates.

Lorsque le résultat des votes eut été annoncé, la population a manifesté un grand enthousiasme et s'est portée en foule sur le boulevard où des discours ont été prononcés par le colonel Andrew S. Herron, le maire élu et le colonel Robertson. Un avocat de couleur, Geo. A. Griffith, a prononcé aussi une courte harangue ; il a pris la même position que Bruce et il a dit que pour la première fois depuis quatre ans, il sentait qu'il pouvait s'en aller tranquille chez lui, assuré que la paix et le bon ordre étaient assurés.

L'élection de Baton Rouge à l'ouverture de la campagne présidentielle, est d'un augure favorable, car c'est le premier pas dans une voie qui doit conduire au rétablissement de l'harmonie en même temps qu'à la restauration d'un gouvernement honnête.

Une nouvelle chance Une nouvelle chance
De faire une De faire une
SPLENDIDE FORTUNE
Le second
Grand Tirage d'Or
Aura lieu
Le 29 avril
3,580 lots en or s'élevant à
$502,500 or
AVANCEZ A L'ORDRE.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — La pièce "Thou shalt not" jouée hier soir, pour le bénéfice de miss Lucile Western, sera jouée une seconde fois aujourd'hui, on finitue. Les situations et les tableaux de ce drame sont vraisemblables et des plus intéressants. Miss Western y remplit le rôle de *Marguerite*, la coupable épouse frappée de cécité. Ce rôle, croyons-nous, est un de ceux qui entrent parfaitement dans les moyens de l'éminente comédienne et qui conviennent le mieux à son talent.

Nous regrettons que le temps n'ait pas favorisé la soirée d'hier, qui, nous le disons plus haut, a eu lieu au bénéfice de miss Western. Nous le regrettons d'autant plus que la bénéficiaire possède de puissants titres à nos sympathies comme comédienne habile et comme louisianaise, car on n'ignore pas que la Nouvelle-Orléans est sa ville natale.

LA TROUPE D'OPÉRETTE FRANÇAISE.—Il paraît que la troupe d'opérette française que nous avons eue ici cet hiver, a fait d'assez pauvres recettes à la Havane et que les artistes n'ont pu être payés et sont restée dans l'embarras. Quelques-uns sont partis pour la Nouvelle-Orléans et sont actuellement au bas du fleuve sur un batiment, d'autres sont repartis pour New York.

On écrit au *Courrier des Etats Unis* de Philadelphie que les artistes de la compagnie française, en apprenant les désastres qui vient de frapper leurs camarades de la Havane (dont nous annoncions hier l'arrivée à New York) ont résolu à leur retour ici de donner une représentation au bénéfice de ces infortunés dont la plupart sont entièrement dénués de ressources. C'est là une excellente pensée qui ne nous étonne pas du reste, car nous savons que la solidarité n'est pas un vain mot dans la grande famille des artistes.

Mais n'avons encore aucun détails précis, mais la compagnie de M. Grau possède assez d'éléments pour organiser une soirée très attrayante, et jamais bonne œuvre n'aura mieux mérité le patronage du public. Les Français de la Havane ont notamment connaît en cette circonstance, ceux de New York ne voudront pas rester en arrière.

FRAISES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—Nous avons reçu de M. Félix Robin, horticulteur, encoignure Broad et Duel, troisième district, deux paniers de fraises réellement magnifiques, récoltées dans son jardin. Nous en avons rarement vu de plus belles et de plus savoureuses.

—Amiens, ter mars,—M. le baron de Faux-Coquet, candidat bonapartiste aux dernières élections, vient de vendre son hôtel, et se prépare à quitter Amiens. Ce départ sera une grande perte pour la ville. Sa charité était immense. Possesseur d'une grande fortune, il en usait hautement en faveur des pauvres, des ouvriers intéressants, et des établissements d'utilité publique. Mme de Fourment le secondait avec un dévouement infatigable. Souvent, elle faisait entendre sa magnifique voix dans les églises, et ces jours-là, les quêtes au profit du bureau de bienfaisance atteignaient un chiffre éloquent.

—Les pauvres de Paris, dit un journal de Paris, profiteront du mariage de Mlle de Rothschild, qui doit, ainsi que nous l'avons dit, être célébré mercredi prochain.

M. Alphonse de Rothschild a fait remettre une somme de $2,000 fr aux pauvres du 1er arrondissement qu'il habite et 1,069 fr. à chacun des maires des dix-neuf autres arrondissement de Paris.

—On lit dans la *Gironde* :

"M. Gambetta va envoyer à ses électeurs de Lille, de Bordeaux et de Marseille une lettre exposant les raisons de son option pour Paris et la ligne politique qu'il compte suivre."

—M. Boutines, directeur du théâtre de Montauban, s'est tiré, avant-hier, deux coups de pistolet dans la région du cœur, et est mort assassiné.

Ce suicide serait, assure-t-on, la suite d'une situation embarrassée. Les pensionnaires de M. Boutines lui réclamaient le payement d'une somme minime, faute de quoi ils le menaçaient de refuser leur service, le soir même.

Le malheureux directeur a perdu la tête et s'est tué.

M. Boutines était un ancien artiste, fort connu, à Paris, dans le monde des théâtres lyriques.

Il était aimé et estimé à Montauban, et sa fin dramatique y a causé la plus pénible impression.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La farce du serment enirassé à la Cour de Circuit.

Le serment enirassé que l'on prétend imposer à tous les citoyens qui sont cités comme membres du grand jury de la Cour de Circuit des Etats-Unis, continue à éloigner tous les hommes intelligents et tant soit peu consciencieux.

Il semblerait que ce serment est exigé dans le seul but d'avoir un jury entièrement composé d'hommes à chaveux crépus, qui peuvent être achetés, généralement, à cinq dollars par tête.

Il faut pouvoir montrer patte noire avant d'être admis à s'asseoir sur les bancs du jury ; parce que, comme nous l'avons déjà dit, en Louisiane, il n'y a guère que les nègres qui soient en mesure de jurer qu'ils n'ont en aucune relation directe ou indirecte avec la confédération ou avec quelque confédéré.

Même les officiers qui ont servi dans les armées de l'Union se trouvent exclus, s'ils déclarent qu'ils ont rendu un service quelconque à un prisonnier "rebelle" pendant la guerre.

Les aventuriers eux-mêmes, que nous désignons ici sous le nom de "carpetbaggers" sont réunés, quand il est prouvé qu'ils ont eu des accointances avec les "rebelles," ou qu'ils ont simplement adressé la parole à l'un de ces excommuniés politiques.

Sous ce rapport, le serment enirassé ou blindé est une farce ; mais sous un point de vue plus sérieux, c'est un déni de justice.

C'est proscrire l'intelligence et l'intégrité au profit de l'ignorance et de la corruption.

C'est admettre, enfin, que pour qu'un louisianais de naissance,—nous parlons des blancs seulement, — puisse servir comme juré devant une cour des Etats-Unis, il faut qu'il ait été, pendant la guerre de sécession, un traître et un réniégat ; et que pour qu'un officier de l'armée de l'Union,—qui a pourtant combattu ce qu'on veut appeler la *rébellion*,—soit en état de remplir les mêmes fonctions, il faut qu'il ait été, pendant cette même guerre, barbare et inhumain à l'égard des prisonniers.

Voyez comme on se fait illusion ! Nous avions cru que les Etats du Sud étaient rentrés dans l'Union, depuis la reddition d'Appomatox Court House, et que les soldats confédérés lorsqu'ils ont mis bas les armes et qu'ils sont rentrés dans leurs foyers, sur la foi de la déclaration du général Grant, devaient être considérés comme des enfants prodigues revenant dans la maison de leurs pères. On a tant parlé de la magnanimité des vainqueurs ; on a dit si souvent que le seul but du Nord, en faisant la guerre était de rétablir l'Union, et qu'une fois la guerre, terminée à l'avantage du Nord, tous les droits des sécessionistes devaient être conservés comme membres de l'Union, que nous avions fini par le croire.

Il paraît que ce n'est plus cela du tout ; que nous nous trompions, ou plutôt qu'on nous trompait complètement.

Il y a eu, avant-hier, une scène assez drolatique à la Cour de Circuit des Etats-Unis.

Le général Cyrus Bussey, un ex-officier de l'armée unioniste, ayant été cité comme membre du Grand Jury, s'est présenté devant le tribunal que préside le juge Woods.

Les conditions du serment enirassé lui ayant été expliquées, il a déclaré qu'il ne pouvait pas le prendre.

Le magistrat a paru très surpris et le dialogue suivant a eu lieu ;

JUGE WOODS—Vous avez été cependant officier dans l'armée de l'Union, comment se fait-il que vous ne puissiez pas prêter ce serment ?

GÉNÉRAL CYRUS BUSSEY.—Je vais l'expliquer à votre honneur. Je comprends que ce serment embrasse tous les services, de quelque genre que ce soit, qui ont pu être rendus aux confédérés ; or, pendant la guère, ayant fait prisonnier un officier confédéré, je lui ai donné la dernière chemise que j'avais sur le dos.

JUGE WOODS.—Supposez-vous que cet officier confédéré reprendrait les armes contre l'Union ?

GÉNÉRAL CYRUS BUSSEY.—Je ne le supposais pas, j'en avais la certitude. J'ai fait également plusieurs dons à d'autres prisonniers confédérés. Pour cette raison, je ne crois pas pouvoir prendre le serment.

Le général Cyrus Bussey a été récusé.

Le crime protégé.

Ah ça, où allons-nous ?

Il y a quelques jours, le juge radical Steele, de la Cour Criminelle Supérieure, en s'adressant au Grand Jury de la paroisse d'Orléans, s'étonnait au point de déplorer comme un *stump speaker*, et tout cela au sujet du port d'armes cachées.

Selon ce magistrat rigide, ceux qui sont pris avec des armes à la ceinture, dont ils n'ont pas encore fait un mauvais usage, doivent être traités comme de grands coupables ; mais il ne dit pas un mot de ceux qui se servent d'un pistolet ou d'un poignard, pour tuer dans un combat de rue ou pour assassiner au coin d'une borne.

Pourquoi tant de sévérité à l'égard de ceux qui ont un pistolet dont le canon n'a pas été dirigé sur une poitrine humaine, et tant de clémence pour ceux qui font un usage meurtrier de leurs armes ?

Il nous semble que c'est un non sens ; à moins que l'objet du magistrat soit d'offrir une prime, à l'effet d'encourager le crime et d'exciter l'émulation des assassins et des *chourineurs* de toutes les catégories.

Dame, cela en a tout l'air, on l'avouera ! Vous êtes arrêté et on trouve dans votre poche une arme quelconque ; vite, on vous condamne à l'amende, et si vous ne payez pas, vous allez à la prison de paroisse pour quinze jours ou un mois.

Mais, si vous tuez, le cas est bien différent. On vous injurie un peu, tout d'abord, pour la forme ; mais c'est pour la forme seulement, car vous êtes promptement acquitté, ou si vous êtes condamné par hasard, il y a là le gouverneur usurpateur qui semble guetter l'occasion de gracier quelque grand criminel, comme s'il s'agissait pour lui d'une bonne fortune.

C'est le monde renversé. Une légère infraction à la loi devient un grand crime, sous le régime vraiment radical que nous subissons, et *vice versa*, c'est-à-dire, que les grands crimes sont considérées comme étant des fautes vénielles.

Pendant que le juge Steele *fulmine*,—qu'on nous passe ce mot qui exprime bien notre pensée,—contre—le port d'armes cachées ; d'une part, il y a Kellogg qui gâte les meurtriers, et de l'autre, A. P. Field, agissant comme avocat-général, qui enregistre des *nolle prosequi*.

Quelle est la conclusion à tirer d'un pareil état de choses ; et où est la morale de cette farce que l'on nous appelle l'administration de la justice !

Avant-hier, Mr Field, parlant au nom de l'Etat de la Louisiane,—pauvre Louisiane,—a déclaré, devant la Cour Criminelle Supérieure, qu'il abandonnait toute poursuite contre les criminels suivants, qui ont été mis en liberté :

1. William Wasley, mis en accusation pour meurtre, le 7 novembre 1871.
2. T. H. Winchell, mis en accusation pour meurtre, le 1er juillet 1871.
3. W. W. McCullough, mis en accusation pour meurtre, le 20 février 1873.
4. Isidore McCormack, mis en accusation pour meurtre, le 20 février 1873.
5. D. F. Lushinski, mis en accusation pour meurtre, le 10 octobre 1870.
6. Leon Dudley Wheylan, mise en accusation pour incendie d'une maison habitée, le 4 février 1875.
7. Harry Hill, mis en accusation pour incendie d'une maison habitée,—le 7 mars 1876.
8. Elizabeth Davis, mise en accusation pour détournement de fonds, le 26 mars 1876.

Jusqu'à ce jour, sauf le fait d'avoir usurpé des fonctions qui ne lui appartenaient pas, on ne pouvait reprocher que des peccadilles à Mr Field, comme avocat général. Lui qui avait été jadis le défenseur attitré des voleurs et des bandits, il semblait prendre à tâche, depuis qu'il a changé de rôle, de faire oublier le passé.

Mais il faut croire que Boileau était dans le vrai, lorsqu'il a dit ;

"Chassez le naturel, il revient au galop."

Le naturel de Mr Field est revenu et nous en voyons les conséquences.

Quelle raison ce fonctionnaire *de facto* donnera-t-il pour motiver son étrange conduite ? Est-ce une bravade à l'adresse de Kellogg et des juges, pour prouver qu'il est bien portant et qu'il en fait à sa tête ; ou bien, voudrait-il se mettre en concurrence avec l'usurpateur en ce qui regarde l'immunité accordée au crime.

On se demande comment tirer la Justice, conspuée et prostituée, de ce cloaque du radicalisme, dans lequel la pauvre femme étant avengle s'est laissé choir.

Quand la presse conservatrice suggère le nom de Comité de Vigilance, le *Republican*, journal des carpet-baggers et des aventuriers, jette des hauts cris et s'étonne que les kukluxs, les Ligueurs blancs, soient toujours altérés de sang.

C'est justement pour arrêter l'effusion de sang qu'un Comité de Vigilance deviendra indispensable, si les criminels continuent à lasser la patience de la population, si Kellogg continue à gracier et si Field s'amuse à enregistrer des *nolle prosequi*.

La situation est trop tendue et il faut qu'il y ait un terme aux saturnales qui déshonorent et qui ensanglantent notre ville.

Lutte Gréco-romaine.

Il y aura demain, dimanche, un spectacle intéressant au Jardin de Carrollton. Les deux athlètes Emile Régnier et Jules Rigal lutteront ensemble, selon le mode gréco-romain. Il y aura trois reprises, et le prix sera gagné par celui qui aura deux fois renversé et maintenu à terre son adversaire. La musique du régiment en garnison aux casernes exécutera de brillantes fanfares. Les portes du jardin seront ouvertes à 4 heures et la lutte, précédée de divers exercises par M. Régnier, commencera à 5 heures.

Cour Criminelle Supérieure.

Le Grand Jury a trouvé qu'il y avait lieu de poursuivre James J. Prestidge pour le meurtre du major Hardeman.

Adolphe Williams et James McCarthy, convaincus tous les deux de port d'armes cachées, ont été condamnés par le juge Steele à payer chacun $25 d'amende, ou à passer quinze jours à la prison de paroisse.

Le juge Steele s'est récusé, comme magistrat, dans les procès suivants :

État de la Louisiane versus John Valcour, pour vol ;

État de la Louisiane versus Peter Brown, pour assaut et batterie avec une arme dangereuse ;

État de la Louisiane versus Raymond Amorose, pour détournement de fonds.

Il a choisi Mr Wm. R. Whitaker pour le remplacer.

Une lettre de Mr A. P. Field, avocat général *de facto*, a été reçue, annonçant qu'il a nommé Mr George H. Braughn comme son assistant.

Bons détraits.

Le Bureau de conversion s'est réuni hier, pour brûler les bons qui ont été convertis.

Mr William C. Black, président de la Bourse au coton, W. P. Kellogg, C. C. Antoine, Antoine Dubuclet, Johnson, auditeur *de facto* et l'agent fiscal Ogleaby étaient présents.

Mr Estilette, Orateur de la Chambre et Deslondes, 1 secrétaire d'Etat *de facto*, étaient absents.

On a brûlé devant témoins des bons dont le montant s'élève à $3,951,070.23.

Un vol en plein jour.

Avant-hier après-midi, vers deux heures et demie, un jeune homme du nom de Frank Muneot, âgé d'une vingtaine d'années, employé comme collecteur dans la maison de Lochte et Cordes, marchands de produits de l'ouest, rue Tchoupitoulas No. 46, s'est présenté devant ses patrons et a raconté qu'on lui avait volé le livret de la banque Germania qu'il avait à la main et dans lequel il avait placé $1665 en *greenbacks* et quatre chèques représentant la somme de $716 30.

Le jeune homme dit qu'il passait rue Gravier, entre Tchoupitoulas et Magasins, pour se rendre à la banque Germania, rue du Canal, lorsqu'un homme, qui le suivait, l'a frappé sur la tête, et l'ayant étourdi du coup, lui a arraché l'argent et les chèques et s'est enfui, avant que le jeune Muneot ait pu appeler au secours.

Le malheureux commis a vu le voleur, cependant, et a donné son signalement au capitaine Malone, chef de service de sûreté de la police.

Le paiement des chèques volés a été arrêté dans les différentes banques sur lesquelles ils étaient tirés.

TEMPERATURE.— 7 avril 1876.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin.....	64	13
Midi.....	64	13
3 P. M.....	64	13
6 P. M.....	64	13

La meilleure La plus solide La plus sûre
La meilleure La plus solide La plus sûre
La meilleure La plus solide La plus sure
La plus grande Loterie du monde
GRAND TIRAGE D'OR
GRAND TIRAGE D'OR
Agences dans toute l'Union.
Pas de remise 29 avril Pas de réduction
Pas de remise 29 avril Pas de réduction
Pas de remise 29 avril Pas de réduction

LE VOL DE LA BANQUE DE BELGIQUE.—Voici quelques détails sur les désastres de la Banque de Belgique.

D'après les estimations les plus sérieuses, le déficit constaté montrerait aujourd'hui à la somme inouïe de QUINZE MILLIONS !!! Six millions de titres et valeurs divers ont été détournés ; neuf millions d'autres titres ont été remis en banlieue, ou *engagés* pour servir les opérations de bourses auxquelles T'Kindt se livrait à corps perdu—et à fonds perdus aussi ! Si le million et demi trouvé sur la fille Colart est acquis à l'instruction, il restera encore un découvert de treize millions cinq cent mille francs.

Il est vrai que la caisse expédiée directement par T'Kindt en Amérique—et sur les traces de laquelle on croit être—renferme, dit-on, pour une grosse somme de titres étrangers non négociables à la Bourse de Bruxelles. Quoi qu'il en soit, les actionnaires de la Banque belge continuent leur dégringolade, et à en juger par la cote de la Bourse, la spéculation évaluerait à près de *vingt-cinq millions* le déficit laissé par les coupables manœuvres, et la fuite d'Eugène T'Kindt de Roodenbeeke.

La légèreté et l'aveugle confiance des directeurs et des commissaires de la Banque volée—comme dans un bois—recommencent mieux de jour en jour. C'est ainsi qu'il paraît prouvé qu'il a fallu la nomination d'un nouveau commissaire. M. l'avocat Leclercq, pour mettre la Banque sur la trace des vols dont elle était victime depuis plusieurs années. On raconte que les comptes annuels ayant été présentés à la signature de M. Leclercq, celui-ci se refusa à les approuver avant d'avoir constaté si la situation matérielle et réelle des dépôts correspondait aux chiffres du bilan.

Il paraît que cette légitime exigence du nouveau commissaire parut d'abord extraordinaire. Un journal reproduit le dernier rapport présenté aux actionnaires, il y a tout juste un an. Au cours de l'un des paragraphes de ce rapport, les commissaires, gouverneur, directeurs et commissaires de la Banque, constatent qu'ils ont consacré "plusieurs séances" à vérifier les comptes de dépôts ! Vous pensez si le rapport pignant de cette déclaration a fait alors que les dépôts étaient littéralement au pillage—prêts à d'étranges réflexions.

T'Kindt était d'ailleurs peu économe du bien des autres.

On cite tel gentleman du *high life* bruxellois qui lui doit cent mille francs ; à un autre, T'Kindt avait prêté deux cent cinquante mille francs.

D'après l'*Etoile* et l'*Echo du Parlement*, plusieurs agents de change seraient poursuivis pour avoir réalisé, depuis la fuite de T'Kindt, des titres appartenant à la Banque de Belgique et qu'ils tenaient du voleur.

LA STATUE-PHARE DE LA LIBERTÉ.—Le *Gaulois* donne les détails suivants au sujet de la statue destinée à éclairer la rade de New York.

Nous sommes allé dans l'atelier de M. Bartholdi, le sculpteur bien connu, pour nous rendre compte de l'exécution de la fameuse statue de la Liberté, qui doit être placée, comme nous l'avons dit, dans la rade de New York, regardant l'Atlantique et tenant dans la main un phare.

Nous, sommes resté confondu devant l'immensité du travail, déjà très avancé, et devant le résultat obtenu.

On fait en ce moment dans l'atelier, qui est immense, la main, le bras et le flambeau de la Liberté. Dire que est ce flambeau, quel est ce bras, quelle est cette main, est difficile. Et d'abord, nous avons pris le flambeau pour une pièce de canon monstrueuse.

—Qu'est ceci ? demandons-nous aux patriciens ; quelle est cette pièce de canon que vous êtes en train d'habiller en plâtre ? Est-ce pour le grand lion de Belfort !

—Mais, monsieur, c'est le flambeau. Voyez la statuette au 16e, le flambeau est évasé par le haut ; considérez ce que vous appelez le canon. De la hauteur où il sera placé, et sous la lanterne qui l'illuminera, ce flambeau, dans lequel on pourra descendre, aura des proportions ordinaires.

—Et cette grosse pièce arrondie, quelle est-elle ?

—Ça, monsieur, c'est le coude ; le coude et une partie de l'avant-bras.

—Et ces cinq canons de fusils énormes !

—Ce sont les doigts. Voyez la main, elle est achevée.

Et nous considérons cette main gigantesque, la main de Gargantua.

Tout sera prêt pour l'époque fixée. On active et on espère être prêt à monter le colosse de toutes pièces en juillet. C'est l'un des plus curieux effets de la statuaire que nous ayons vus.

—Entre maîtres et domestiques :

Mme X.... a depuis peu une domestique qui lui a été particulièrement recommandée pour son excellente conduite et pour sa probité.

Ainsi, quel ne fut pas son étonnement, lorsque, en rentrant hier chez elle, elle constata qu'un meuble, où elle laisse ordinairement l'argent du ménage, avait été ouvert et qu'un billet de banque de cent francs avait disparu.

Mme X.... en fit part à son mari ; celui-ci lui indiqua sommairement ce qu'il y avait à faire pour essayer de retrouver sans bruit les cent francs dérobés ; et voici la petite scène que jouèrent le mari et la femme, en présence de la coupable, pendant le dîner.

—Avez-vous vu M. Durand, ce matin ? demanda la femme à son mari, d'un ton dégagé.

—Ne m'en parlez pas, ma chère, impossible de le rencontrer depuis deux jours.

—Et pourquoi ?

—Ses matinées se passent dans le cabinet du juge d'instruction, au sujet du vol commis chez lui par sa cuisinière. (Avec douleur) : Figurez-vous qu'il a volé cent francs ! et la voilà certainement condamnée aux travaux forcés !

—Aux travaux forcés ! fit madame.

—Et qui sait, continue le mari, j'en ai connu une qu'on a guillotinée pour moins que ça !

Une heure après, le billet de cent francs était retrouvé et remis en place, comme par enchantement.

Absolument historique.

—On assure, dit une dépêche de Londres adressée à l'*Agence Havas*, que don Carlos a acheté le château d'Orléans, à Twikenham, près de Londres. Ce château appartenait autrefois à Louis-Philippe.

UN OISEAU CURIEUX.—L'oiseau dont il est question dans le récit suivant, emprunté au *Sucrier de la Louisiane*, était probablement un cormoran.

Lundi dernier, un homme de couleur a tué dans le bayou Black un oiseau que personne à cet endroit ne connaissait, ni qui n'a pu être reconnu par aucun des passagers des chars, qui l'ont vu. Sa grosseur était à peu près celle d'une oie ; ses pattes avaient leurs articulations si près de la colonne vertébrale, qu'elles semblaient, en quelque sorte en faire partie ; les pieds palmés, sa couleur brun foncé entremêlée de taches blanches, et le plumage du ventre blanc et très épais ; le bec presque rond, formant le tout ensemble un oiseau fort joli et très étrange. Il fut tué pendant qu'il nageait, mais il plongeait si vite et si longtemps, ne montrant, lorsqu'il revenait à la surface, qu'une partie de sa tête, que plusieurs coups de fusil durent être tirés avant de l'abattre. Il est probable que cet oiseau a été poussé sur nos côtes par la tempête de ces jours derniers.

$502,500 or Or $502,500
$502,500 or Or $502,500
$502,500 or En Or $502,500
3580 lots
SECOND TIRAGE D'OR
29 avril
GAGNEZ-LE
Gros lot de $100,000 $100,000 le gros lot
Gros lot de $100,000 $100,000 le gros lot
Gros lot de $100,000 $100,000 le gros lot

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le porte et de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

EDITION HEBDOMADAIRE DE *L'ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMBS, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Baton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Baton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
H. C. BERNARD, à Brule Landing, Ouest Baton Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître de Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Iberie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.
C. SOBERY,